

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 5 (1902)

Heft: 247

Artikel: Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes

Autor: Daucourt, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251804>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES
FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

L'hiver de 1770 fut particulièrement rude et long, par la quantité de neige qui tomba sur les hauteurs. Pendant des semaines il y en eut 6 pieds de haut et elle dura jusqu'aux premiers jours de juin.

En 1776, le prince-évêque, Frédéric de Wangen, fit une visite à Saignelégier pour la prestation du serment de fidélité. Ravi de l'heureuse physionomie et de l'air avenant de ce prince, le peuple l'avait acclamé du nom de *beau Prince*. Il fit en cette année la visite de tous les peuples de sa principauté et le récit de ses fêtes a été fait par le maire de Courtelary, L. Béguelin, en un manuscrit de 96 pages. On y lit, pour ce qui regarde la Montagne. « Le samedi 28 mai, à six heures du matin, Son Altesse partit de Bellelay, escortée de quelques compagnies de cavalerie des Franches-Montagnes, et arriva à neuf heures à Saignelégier, où tous les habitants de cette seigneurie s'empressèrent à prêter l'hommage avec les cérémonies ordinaires. Ils n'omirent rien d'ailleurs, de tout ce que le lieu pouvait fournir pour

lui faire leurs honneurs et lui témoigner leur parfait attachement. Après un grand déjeuner, dans la maison du prince (la préfecture actuelle), que lui donna, et à sa cour, M. le baron de Kempf, grand-bailli de cette entrée, Son Altesse continua sa marche sur la ville de Saint-Ursanne, où MM. les chanoines de la collégiale MM. du Magistrat et la bourgeoisie reçurent le prince avec les marques d'un respect et d'une joie inexprimable ».

Quelques années après, en 1782, le prince-évêque Frédéric de Wangen, avait chargé le suffragant, Gobel, évêque de Lydda, de statuer sur la demande de la commune des-Pommerats qui demandait à être érigée en paroisse. Le prince se montra favorable à ce démembrement, mais il ne put l'exécuter, la mort venait d'enlever ce prince si cher à tous ses sujets. L'année suivante le nouveau prince-évêque de Bâle, Joseph de Roggenbach porta le décret d'érection, (le 26 avril 1783).

« Nous disons, statuons et ordonnons pour la plus grande gloire de Dieu, commodité et utilité des habitants des Pommerats, des Plains-Bois, etc... tous paroissiens de Saignelégier pour être par conséquent desservis *in divinis* en l'église qui sera bâtie aux Pommerats, laquelle nous avons érigée en titre de *vicarie perpétuelle* sous l'invocation des saints apôtres Pierre et Paul. La desserte sera faite pour un vicaire perpétuel résidant aux Pommerats, nommé par l'évêque de Bâle ; qui aura pour sa compé-

tence annuelle la quarte perçue jusque-là par le curé de Saignelégier au dit lieu. En outre la communauté des Pommerats attribuera à son nouveau curé, comme bien doté un canton de pâturage appelé le *Champois-ès-veaux*, d'environ 22 journées ; elle devra encore lui donner chaque année 200 livres bâloises ».

Chaque ménage devait lui donner deux boisseaux de froment. Le nouveau curé avait droit aux pâturages et au bois d'affouage. La communauté devait lui bâtrir un presbytère convenable, avec grange, écurie, étable et lui fournir un jardin potager et un verger.

Ce fut la dernière paroisse créée aux Franches-Montagnes. Toutes ces paroisses faisaient partie, jusqu'en 1802, du décanat de *Salsgau* ou de *Salignon*, qui comprenait la vallée de Delémont, la *Prévôté de Moutier-Grandval* et les Franches-Montagnes, sauf les paroisses de *St-Brais*, *Soubey* et *Epaupillers* qui faisaient partie du décanat d'*Elsgau*. (*Seppois*, *Oberlag*, *Réchesy* et autres d'*Alsace* étaient compris dans ce décanat.) Le décanat de *Salignon* comprenait en 1793, 29 paroisses, ce ne fut que par le concordat de 1801, que fut créé le décanat de Saignelégier actuel par l'élévation de la paroisse de ce lieu en cure cantonale.

CHAPITRE X.

Création de la paroisse des Cerlates. — Opposition des communes de la Montagne. — Les Rouges-Terres demandent une pa-

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 5

LE GUIDE DE L'EMPEREUR

PAR

RENÉ BAZIN

— Sacrebleu ! fit-il, vous êtes bien jeune pour vouloir mourir !

Il ne songea pas que ce sont les vieux surtout qui ne veulent pas mourir. La femme avait des sourcils dorés, des cheveux dorés séparés au milieu par une raie et collés par l'eau sur les tempes. La robe, le corsage de mauvaise étoffe grise, le fichu de laine rose, le tablier, sous l'action de la chaleur, fumaient et l'enveloppaient d'une vapeur blonde.

— Fièrement jeune, reprit M. Audoin : deux ou trois ans de plus que Véronique, avec la misère en plus, qui vous a vieillie. Comment vous appelez-vous ?

— Maria Huber.

— C'est un nom d'Allemagne, ça ? Est-ce que vous seriez... ?

Elle baissa les yeux, et parut comme une morte, avec ses paupières fermées et sa pâleur. M. Audoin la considérait silencieusement, comme il eût fait une recrue, et, remarquant la forme carrée du visage, le type lorrain qu'elle avait, se souvenant de la prononciation traînante des mots qu'elle avait dits jusque-là :

— Non, Française, n'est-ce pas ? Lorraine ? Elle ne releva pas les yeux, mais fit un signe de tête affirmatif.

— Eh bien, ma payse, nous sommes donc malheureuse ? Un coup de folie ? Le mari vous a battue, et vous n'osez pas rentrer chez vous ?... Ai-je deviné ?... Non, c'est plus grave ?

La femme répondit à voix basse, précipitée, violente, qui contrastait avec l'immobilité de tout le corps et avec ces yeux clos :

— Je suis lâchée, comprenez-vous ? Il traînait aux forts de Toul depuis deux ans. Je me suis mise en ménage avec lui à Metz ; j'en suis. Il ne me battait pas. Il buvait un peu. On vivait de misère, mais on vivait. Et voilà qu'au

commencement de la semaine, ils lui ont dit qu'il n'y avait plus de travail pour lui, là, en plein hiver, tout à coup ; et moi je venais d'avoir mon enfant, le petit qui est là.

— Combien a-t-il ?

— Sept jours.

— Et l'homme est parti ?

— Il n'a pas même voulu rentrer à la maison. Quand il a appris, au fort d'Ecrouves, qu'on lui refusait l'entrée, il m'a écrit un bout de billet pour me dire qu'il s'en allait, que je n'avais pas besoin de chercher, que je ne le retrouverais pas. Voilà trois jours que j'ai vécu avec huit sous qu'il m'avait laissés. Je vous dis que je veux me noyer, et que vous ne m'en empêcherez pas... Seulement, il y avait le petit... Je voulais le jeter chez vous en passant... Si vous n'en voulez pas, nous irons ensemble...

En finissant de parler, elle fixa de nouveau les yeux sur M. Audoin, et celui-ci eut l'impression bien nette qu'il n'obtiendrait rien de cette volonté que ses paroles à lui n'arrivaient pas à rejoindre et à toucher. Il se sentit battu, incapable de trouver ce qu'il aurait fallu dire, peut-être, pour la sauver, et réduit à un rôle